

Et il ajoute qu'il « *serait temps que les camarades abandonnent la mentalité antédiluvienne qui leur donne une si étrange conception des rapports qui doivent exister entre l'homme et la femme. Est-il si difficile d'admettre que la femme peut agir par elle-même et qu'elle a voix au chapitre quand il s'agit de régler sa vie et sa destinée ?* » conclut-il.²¹



L’Affaire Couriau

Syndicalisme et sexisme

Marie-Victoire Louis

Paru dans *Cette violence dont nous ne voulons plus* n°7 - 1988

²¹ La femme à l'atelier. *La Bataille syndicaliste*. 28 septembre 1913

la présence d'un jupon sans faiblir ? Et les brocheuses, leurs voisines d'atelier cessent-elles d'être des femmes en n'étant pas des concurrentes ? Ils invoquent l'hygiène insuffisante des ateliers. Ce qui ne vaut rien pour les autres leur convient donc ? Pourquoi discuter, pourquoi ergoter ? Ce qu'ils veulent, c'est l'élimination des concurrents, pas autre chose. Les femmes ont le droit de travailler partout où elles peuvent exercer leurs facultés et lorsque les typos obtiennent que les typotes soient chassées des ateliers, ce n'est pas le bon droit qui triomphe mais le biceps... »¹⁹

La GCT

Un article de Marie Guillot dans l'organe officiel de la CGT La Voix du Peuple engage le débat. Après avoir précisé sans ambiguïté le rôle essentiel joué par les féministes « *que l'on ne saurait blâmer (!)* » et souligné les « *réticences de la syndicale et ouvrière* », elle aborde courageusement les questions de fond : « *Comment se fait-il que seules elles aient pu prendre en main la cause des travailleuses ? Est-ce que les travailleuses, tout comme les travailleurs ne relèvent pas de la CGT ? Comment se fait-il que la CGT n'ait pris aucune position dans cette affaire ? N'y a-t-il pas là une lacune dans son organisation ?* »²⁰

Le débat se poursuivra avec âpreté jusqu'à la guerre de 1914 notamment dans La Voix du peuple. Il est alors question d'un projet de création d'un comité d'action syndicale féminine à la CGT.



A. Rosmer, clôturant la série d'article dans La Bataille Syndicaliste sur la question, put écrire qu'il fut « *étonné de trouver tant de défenseurs de la famille parmi les militants ouvriers. Sans doute pour quelques-uns c'est un moyen hypocrite de se débarrasser de l'ouvrière. Mais la plupart sont sincères. Quand Paul Bourget ne trouvera plus de disciples chez les bourgeois, il pourra venir en chercher dans les syndicats. Ils défendent la famille comme le feraient les membres de l'Académie des sciences morales.* »

¹⁹ *Le Libertaire*. 6 septembre 1913

²⁰ *La Voix du peuple*. 4 janvier 1914

imbus d'idées avancées légifèrent sur la femme comme ils reprochent aux bourgeois gouvernementaux de le faire à leur égard. »¹⁸

Après confirmation de deux décisions le 27 juillet, la Fédération féministe lance le fer, contacte La Guerre Sociale où Pouget le premier cingle les typos lyonnais, la Bataille Syndicaliste où Rosmer entreprend une longue série d'articles sur le sujet, la Ligue des droits de l'homme dont le président F. de Préssensé envoie un formidable camouflet à la Fédération du livre.

C'est la Ligue qui obtiendra d'ailleurs la réintégration ultérieure de Couriau à la Fédération, le 2 novembre, à titre individuel.

La presse féministe : L'Équité, L'Action féministe, Le Droit des femmes, La Française se mobilise ainsi que l'Union pour le suffrage des femmes.

Louis Couriau leur rendra hommage et justice : « *Qui a fait connaître au monde ouvrier et a mené campagne en faveur du droit au syndicat d'une femme dont un syndicat fédéré et confédéré a voulu nier le droit au travail et en rendre responsable le mari ? La Fédération féministe du Sud-Est et toutes les organisations féministes de France. Est-ce assez concluant ?* » écrit-il en réponse à ceux et celles qui doutaient de l'importance de l'action des féministes.

Les anarchistes

Couriau déplore que « *parmi ses adversaires acharnés* », se trouvaient « *même des anarchistes* », mais il veut croire que « *ce n'étaient que des farceurs n'ayant d'anarchistes que le nom* ».

En tout état de cause ce n'est que tardivement que Le Libéraire se prononce, sur une position très ferme, radicalement opposée à la section de Lyon : « *Tous les motifs que l'on invoque ne sont que raisons de circonstance destinées à masquer le désir de supprimer la concurrence, de restreindre le nombre des confrères, de truster la production. On leur dit : le métier est trop pénible pour vous, camarades, si nous vous chassons de NOS ateliers, c'est dans votre intérêt... Tartuffes !... Les typos lyonnais parlent d'immoralité, de la promiscuité dangereuse des hommes et des femmes ! Dangereuse pour qui ? Leur vertu est-elle donc si fragile qu'elle ne peut supporter*

¹⁸ L. Couriau. *La Voix du peuple*. 5 avril 1914

Fin 1912, Emma Couriau, femme de typographe, typote elle-même depuis 17 ans, est embauchée au tarif syndical, dans une imprimerie syndiquée, à Lyon, où le couple vient s'installer. « *C'est le métier qui me fait vivre. Je n'en connais pas d'autre* », dira-t-elle.

Au terme de six mois de travail, en avril 1913, elle demande son admission à la chambre syndicale typographique lyonnaise. Selon son mari, c'est « *lui [qui] l'invita à faire sa demande d'admission* »¹ : « *[J'avais] cru bon de lui inculquer quelques idées sur l'émancipation des femmes, éducation qui ne peut que servir le mouvement ouvrier* » dira-t-il². Aussi, « *appuie-t-il d'un mot sa demande qu'autorisaient ses 19 années de syndicalisme militant* »³. Elle écrit, pour sa part qu'elle « *était convaincue, par la lecture et l'audition de ses camarades féministes et syndicalistes, que la place de tous les exploités, à quelque sexe qu'ils appartiennent, est au syndicat.* »⁴

Or, non seulement son adhésion est refusée, mais son mari est radié de la section lyonnaise eu égard à une décision de janvier 1906 selon laquelle serait radié « *tout syndiqué lyonnais marié à une femme typote, s'il continuait à lui laisser exercer son métier* ».

« *L'affaire Couriau* » était lancée...

Le syndicat du Livre et le travail des femmes : le congrès de Bordeaux.⁵

L'opposition au travail des femmes dans la Fédération du Livre est constante depuis son premier congrès de septembre 1881. Cependant, en juillet 1910, un rapport rédigé par Burgard, secrétaire adjoint de la Fédération, « *préparé rapidement mais unanimement approuvé en séance privée du comité central* » est présenté au dixième congrès de Bordeaux. Celui-ci se fondait « *malgré les*

¹ Couriau répond à Botinelli. *La Bataille syndicaliste*. 14 sep-tembre 1913

² Lettre ouverte au Comité central. *La Vie ouvrière*. Juillet 1913.

³ Couriau répond à Botinelli. Art. cit.

⁴ Emma Couriau. *La Bataille syndicaliste*. 21 août 1913

⁵ Cf., M. Guibert, *Les femmes et l'organisation syndicale avant 1914*. CNRS. 1966. p. 49 à 64.

échecs antérieurs, sur la nécessité de remonter un courant périlleux. »⁶

Deux problèmes distincts étaient posés : celui du droit au travail des femmes à tarif égal et celui de l'entrée des femmes dans le syndicat.

- ▶ La première proposition affirme que « *seront soutenues moralement et matériellement les sections qui... voudront réagir contre l'exploitation de la femme par l'obtention en sa faveur du tarif minimum syndical* ». Elle est votée à la quasi-unanimité du congrès.
- ▶ La seconde en revanche n'est adoptée que par 74 voix contre 62 et 22 abstentions. Elle proposait que « *pendant une période transitoire (fixée à 2 ans)... les femmes (sans distinction d'âge ni de situation de famille) actuellement employées pourront être admises à la fédération aux mêmes conditions que les hommes. Au terme de celle-ci, seront seules admises les femmes payées au tarif syndical* ».

Officiellement, les femmes sont donc admises au Syndicat du Livre pour la première fois. Elles sont à cette époque environ 12 000 à y travailler sur un total d'environ 64 000 salariés.⁷

Les suites du congrès de Bordeaux : l'affaire Couriau

Le congrès terminé, les critiques fusèrent de toutes parts et selon Burgard, « *la solidarité et encore moins la générosité n'y avaient leur part* ». Aussi, « *aucune action, aucune propagande* » ne furent entreprises pour faire appliquer les décisions prises. Plus encore, le 31 décembre 1911, le Comité central de la Fédération fait marche arrière. Après un coup de chapeau « *à la généreuse initiative du congrès de Bordeaux* », il adopte à l'unanimité un ordre du jour décidant « *de tenir compte de certaines difficultés locales, (et) de*

*Botinelli, pour sa part, « lui demanda d'obliger sa femme à quitter le métier. Il me parla de persuasion et finalement ME CONSEILLA D'USER DU DROIT D'AUTORITE QUE LA LOI CONFERE AU MARI SUR SA FEMME.*¹⁵ *Voilà ce qu'un secrétaire de syndicat ose me proposer ! Et il parle de moralité !* »¹⁶

Louis Couriau dénonce avec force en outre l'hypocrisie et la malhonnêteté des arguments employés. « *Botinelli parle de moralité dans les ateliers. Que ne l'enseigne-t-il, lui, d'abord aux camarades syndiqués qui travaillent avec des femmes ? On tient un patron avec le label, parce que celui-ci a besoin de certain travail pour lequel la marque syndicale est exigée et on s'imagine que l'on a remporté une victoire syndicale en évinçant la femme. On oublie de parler des maisons qui, à la suite de grèves récentes, ont pris des femmes. On oublie aussi de parler des camarades qui ayant leur femme typote sont allés dans d'autres sections pour éviter la radiation... On veut obliger ma compagne à quitter le métier, mais il y en a 50 derrière qui attendent la place. On préfère voir les femmes de typos non syndiqués à la composition. On s'est trompé lourdement à Lyon lorsqu'on a cru qu'en obtenant le même tarif pour la femme pour l'homme, les patrons préféreraient le travail de ce dernier. Il n'en fut rien. La désillusion fut grande alors que tous les bas sentiments humains se firent jour. Le résultat ? On se laisse aller à employer les misérables procédés que suggère une triste mentalité syndicale... vengeance sur la femme ; vengeance sur ceux qui la touchent de près.* »¹⁷

Les féministes

Dès la décision de refus de son adhésion connue, Emma Couriau au porta son affaire devant la Fédération féministe du Sud-Est. Sa secrétaire écrit à Keufer, se « *fait envoyer rondement* » et « *est priée de s'occuper de ses affaires* ». Elle n'abandonne pas la défense d'Emma et justifie l'intervention des groupes féministes.

Elle rappelle notamment « *que les ouvriers ne disposent pas eux-mêmes de la main-d'œuvre* » et « *que des hommes qui se croyaient*

⁶ Burgard, rapporteur au congrès de Bordeaux demande une réparation rapide. *La Bataille syndicaliste*.

⁷ Claire Gérard. *Syndicalisme féminin et bourses du travail*. 1912

¹⁵ En majuscules dans le texte.

¹⁶ L. Couriau. *La Bataille syndicaliste*. 14 septembre 1913

¹⁷ M. Guillot. *La Voix du peuple*. 4 janvier 1914

« *légaliste* », c'est-à-dire contre la section de Lyon et contre Keufer.¹²

Emma Couriau

Celle-ci estime que « *la typographie est, à Lyon, en plein Moyen âge. On n'est pas à court de procédés pour persécuter les femmes, puisque l'on va jusqu'à se venger bassement sur les époux de la haine de sexe que l'on nous a vouée* ». Et, devant cette iniquité, « *sans précédent dans le monde syndicaliste* », elle conclut par l'appel à la création d'un syndicat de femmes : « *Nombreuses sont mes camarades qui désirent être regroupées au syndicat. Que faire en présence d'une telle mentalité masculine ? Le moyen, le voici : Formons notre syndicat nous-mêmes, donnons-lui l'ardeur combative et éducatrice qui semble de plus en plus devenir l'apanage des femmes. Lorsque nous serons fortes et que nous aurons montré ce que nous sommes capables de faire, il faudra bien que la Fédération du livre nous accepte... À l'œuvre donc !* »¹³

Louis Couriau

Celui-ci explique en partie sa radiation par le fait qu'il était « *révolutionnaire* » dans une section réformiste. Mais, il a su, plus fondamentalement, poser très efficacement le problème du pouvoir marital et de l'indépendance et de l'autonomie des femmes.

« *On me fit connaître une décision par laquelle la section Lyon avait rayé un confrère sous prétexte que malgré l'ordre qui lui en avait été donné, ce confrère continuait à faire travailler sa femme comme compositrice. Je répondis naturellement que ce n'était pas moi qui obligeais ma femme à travailler. Je ne me crois pas ce droit. D'ailleurs même en admettant que je veuille faire acte d'autorité dans mon ménage, ma compagne se refuserait obstinément m'obéir. Elle prétend qu'on ne peut pas lui dénier le droit de travailler de son métier, que c'est une condition de vie et d'indépendance pour elle. Que puis-je alors ? Quel moyen employer pour l'obliger à ne rien faire ? Je l'ai demandé au Comité. On n'a pas su me répondre. J'ai parlé de la battre, de la mettre à la rue etc. Tous se sont récriés, il faut le dire à leur honneur. Alors ?* »¹⁴

¹² Mamelle. *La Bataille syndicaliste*. 5 septembre 1913

¹³ E. Couriau. *La Bataille syndicaliste*. 21 août 1913

¹⁴ *La Vie Ouvrière*. Juillet 1913

laisser aux sections en les priant de s'inspirer de la volonté du congrès, toute latitude pour solutionner cette délicate question au mieux de leurs intérêts locaux et des intérêts généraux de la Fédération. »

Un problème statutaire était donc posé : alors qu'Emma Couriau se fonde pour obtenir son adhésion sur les décisions du congrès de 1910, sa demande fut refusée sur la base d'un ordre du jour de son comité central, voté 18 mois après le congrès. Quant à son mari, il est radié en application d'une décision d'une assemblée générale lyonnaise de janvier 1906 et donc normalement caduc car antérieure à ce même congrès.

Le 27 juillet, une assemblée générale de la typographie lyonnaise dut être convoquée pour se prononcer sur les deux décisions. « *On serait tenté de croire que la masse - plus sage - revien[drait] à des meilleurs sentiments et fit comprendre l'injustice, la gaffe magistrale à ses dirigeants* », écrivait E. Couriau. « *Il n'en fut rien. Les moutons tinrent l'honneur de rester à la hauteur de leurs bergers et par 300 voix contre 26 et 11 abstentions, [son] admission fut rejetée.* »⁸

Quant à la radiation de son mari, elle fut confirmée par 264 voix contre 48 et 22 abstentions.

Emma et Louis Couriau, aidés dans un premier temps par la Fédération féministe du Sud-Ouest, portent l'affaire sur la place publique et provoquent ainsi un énorme débat dans et à l'extérieur du syndicalisme français.

Les débats

La section lyonnaise

Celle-ci, réformiste et acquise à la politique majoritaire du Comité central est l'une des plus importantes de la Fédération. Elle est aussi la plus farouchement opposée au travail des femmes puisque leur éviction progressive est l'un des points à l'actif de son programme. « *La section lyonnaise, déclare son secrétaire Botinelli, mène depuis 30 ans la lutte contre la typote... Oui, nous poursuivons l'éviction de la femme de l'atelier de typographie, mais nous le faisons sans haine et sans brusquerie. Ainsi, sans faire de bruit, nous*

⁸ E. Couriau. *La Bataille syndicaliste*. 21 août 1913

avons réussi (en 30 ans) à faire sortir plus de 100 femmes de l'atelier. »

Pour expliciter son refus d'accepter l'adhésion d'Emma Couriau, il expose les arguments suivants : « *La motion (de Bordeaux) n'est pas aussi nette que l'on veut bien le croire ; elle n'a été adoptée qu'à une faible majorité ; l'admission des femmes était considérée, comme une possibilité et non comme une obligation ; en outre elle n'a pas été appliquée.* »

L'ordre du jour de la réunion de la section de Lyon en date du 31 décembre 1912 rend « *son entière liberté d'action aux sections.* »

Quant à la radiation de Couriau, « *c'est une conséquence absolument logique de notre refus d'accepter la femme et d'en poursuivre le remplacement par des hommes. Quoi de plus naturel que de demander à ceux des nôtres de donner l'exemple ?* »

Cette mesure était d'ailleurs appliquée depuis 30 ans affirme Bottinelli : « *25 typographes mariés à des typotes 'bons syndiqués', s'y plièrent et se conformèrent à cette décision. Un seul fut radié en 1909 pour avoir refusé de s'y soumettre.* »

Et il poursuit : « *Le confrère Couriau prétend n'avoir pas s'occuper de ce que fait sa femme, qui est absolument libre de disposer de sa vie comme elle l'entend. Nous sommes d'accord avec lui, mais nous sommes aussi libres de nous défendre. Et, en bon syndiqué, négligeant son intérêt personnel pour n'envisager que l'intérêt général d'une corporation de plus en plus menacée, il devait rester à nos côtés. Sa conscience le lui défend, c'est regrettable, mais dans notre syndicat qui n'est pas encore sous le régime libertaire, il y a un règlement, il y a des décisions, il faut s'y soumettre ou se démettre, sans cela pas d'existence possible pour notre organisation... On nous traitera d'égoïstes, tant pis. Nous défendrons nos intérêts professionnels ... Nous n'avons pas mission à redresser les torts et les inégalités choquantes de notre société. Ce serait une tâche bien trop lourde pour nos faibles épaules.* »⁹

Une minorité cependant défendue par Million considère qu'il s'agit là « *de pratiques démodées d'une corporation fermée, luttant non*

pas contre ses adversaires de classe, mais surtout contre des compagnes exploitées. Pourquoi considérer que dans l'union de deux êtres, les actes de la femme soient fatalement subordonnés à la volonté du mari ou du compagnon ? À travail égal salaire égal... telle doit être la formule des salariés. Que les femmes comptent aussi et surtout sur leur action directe et leur énergie personnelle pour s'affranchir à la fois de la tutelle parfois brutale de l'homme et de l'asservissement imposé par le patronat. »¹⁰

La fédération du livre

Celle-ci, par l'intermédiaire de son Comité central, était très gênée par le déclenchement de cette affaire; elle souhaitait avant tout maintenir l'unité de la Fédération et ne pas se mettre mal avec une section de l'importance de celle de Lyon. Mais elle était aussi l'organe chargé d'obliger les sections à se conformer aux décisions de ses congrès.

De fait, le Comité central reprendra l'essentiel des arguments de la section de Lyon. Seul le degré d'autonomie laissé aux sections est différemment apprécié : pour Keufer, Secrétaire général de la Fédération, il s'agit d'une « *liberté d'action, sinon complète du moins partielle* ». « *Il faut temporiser* », déclare-t-il... « *On détruit facilement, construire est plus difficile* » etc...

Aussi, selon Emma Couriau « *le Comité est-il intervenu, mais si timidement qu'on aurait pu croire qu'il avait honte de faire son devoir.* »

Et pour tenter de justifier de la position des typos lyonnais, Keufer rappelle qu'ils ne « *sont pas les seuls à faire preuve d'égoïsme professionnel* » et cite le cas de « *coupeurs* » qui interdisent eux aussi l'emploi des femmes.

Pour terminer, il s'en prend aux féministes et rend « *les femmes responsables de la déplorable mentalité dont elles se plaignent, car ce sont elles qui ordinairement sont chargées de l'éducation des enfants* »¹¹. Une minorité cependant défendue par Mamelie, bien qu'adversaire du travail des femmes, se prononce pour la position

⁹ *La typographie française*. 16 août 1913

¹⁰ Million. *La Bataille syndicaliste*. 26 août 1913

¹¹ Keufer, *La Bataille syndicaliste*. 24 et 25 août 1913